



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 mars 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 mars 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY-SARROLA à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme BIANCAMARIA, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, M. BASTELICA à M. CIABRINI

Etaient absents :

Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. CHAREYRE, M., M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180327-2018_66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2018

Affichage : 30/03/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mardi 27 mars 2018

Délibération N°2018/66

Utilisation d'un reliquat de subvention de l'Etat

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Une subvention d'un montant de 350 000 € avait été octroyée à la ville par l'Etat (DRAC) en novembre 2013 pour cofinancer la réalisation d'une médiathèque dans l'ancienne caserne Grossetti.

Cette opération n'ayant jamais été réalisée, une partie du financement, soit 281 500 € a été réaffecté pour permettre le cofinancement de la médiathèque des Jardins de l'Empereur ouverte en avril 2017 et qui a été inaugurée en septembre 2017.

Le reliquat de la subvention initiale, soit 68 500 € aurait dû être reversé à l'Etat par la ville. Un projet de réhabilitation des réserves de la bibliothèque patrimoniale et de la médiathèque Sampiero a alors été présenté par la ville et accepté par l'Etat qui doit permettre l'utilisation par la ville de ce reliquat.

Le coût total de ce projet, qui permettra notamment la mise en sécurité du fonds patrimonial dont nous mesurons la valeur, se monte à 137 000 € incluant 50% de subvention Etat.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 chapitre 23 art 23-13.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le plan de financement permettant la réalisation des travaux de réhabilitation des réserves de la bibliothèque patrimoniale et de la médiathèque Sampiero :

- 137 000 € (travaux de réhabilitation)
- 68 500 € Etat (DRAC)
- 68 500 € Ville

D'autoriser M le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à ce dossier

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Mme Guerrini, Adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2013322-0005 du 18 novembre 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif N° 16-2502 du 22 décembre 2016 de l'arrêté préfectoral N°2013322-0005 du 18 novembre 2013 ;

Vu la délibération N°2016/239 du 1^{er} août 2016 ;

Considérant, l'intérêt patrimonial et le projet détaillé ci-dessus,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 mars 2018 ;

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le plan de financement permettant la réalisation des travaux de réhabilitation des réserves de la bibliothèque patrimoniale et de la médiathèque Sampiero :

- 137 000 € (travaux de réhabilitation)
- 68 500 € Etat (DRAC)
- 68 500 € Ville

AUTORISE

M le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à ce dossier

DIT

Que les crédits constituant la part de la ville au financement de cette opération sont inscrits au budget 2018, chapitre 23 art 23-13.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI